



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 153-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.349

Déposée le : 11.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Lerch (Langenthal, UDC) (porte-parole)
Schüpbach (Huttwil, UDC)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Jost-Morandi (Herzogenbuchsee, PVL)
Schilt (Utzigen, UDC)
Fuchs (Bern, UDC)
Leuenberger (Bannwil, UDC)
Bösiger (Niederbipp, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Incitations salariales individuelles pour le corps enseignant grâce à l'introduction d'une variable de performance

Les enseignantes et enseignants du canton de Berne fournissent un travail très précieux dans un contexte difficile (pénurie de personnel qualifié, complexité des tâches, etc.). Nous leur devons notre reconnaissance et notre gratitude. Il existe, dans le canton de Berne, un automatisme en matière salariale chez les enseignantes et enseignants (à la différence du reste du personnel cantonal). Bien que l'évaluation des performances des enseignantes et enseignants soit difficile et guère mesurable, il faut se demander s'il ne serait pas opportun et approprié d'intégrer à l'avenir, dans la progression individuelle des salaires, une variable de performance dont l'ampleur reste à définir plus précisément. Une telle variable permettrait d'encourager les très bonnes et bonnes performances.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est l'avis du Conseil-exécutif sur l'idée d'intégrer à l'avenir une variable de performance dans la progression individuelle des salaires des enseignantes et enseignants du canton de Berne et de créer ainsi une incitation positive ?
2. Quel serait, selon le Conseil-exécutif, le service le mieux placé pour procéder à une telle évaluation des performances ?

3. Le canton est-il disposé à faire élaborer des directives appropriées afin de garantir une pratique équitable et uniforme en matière d'évaluation des performances des enseignantes et enseignants ?
4. Dans quelle mesure l'introduction d'une variable de performance pour les enseignantes et enseignants est-elle objectivement justifiable de l'avis du Conseil-exécutif ? Comme pour le reste du personnel cantonal ou dans une moindre mesure ?
5. Le Conseil-exécutif estime-t-il que l'introduction d'une variable de performance est réalisable dans le cadre budgétaire actuel ?

Destinataires

- Grand Conseil